

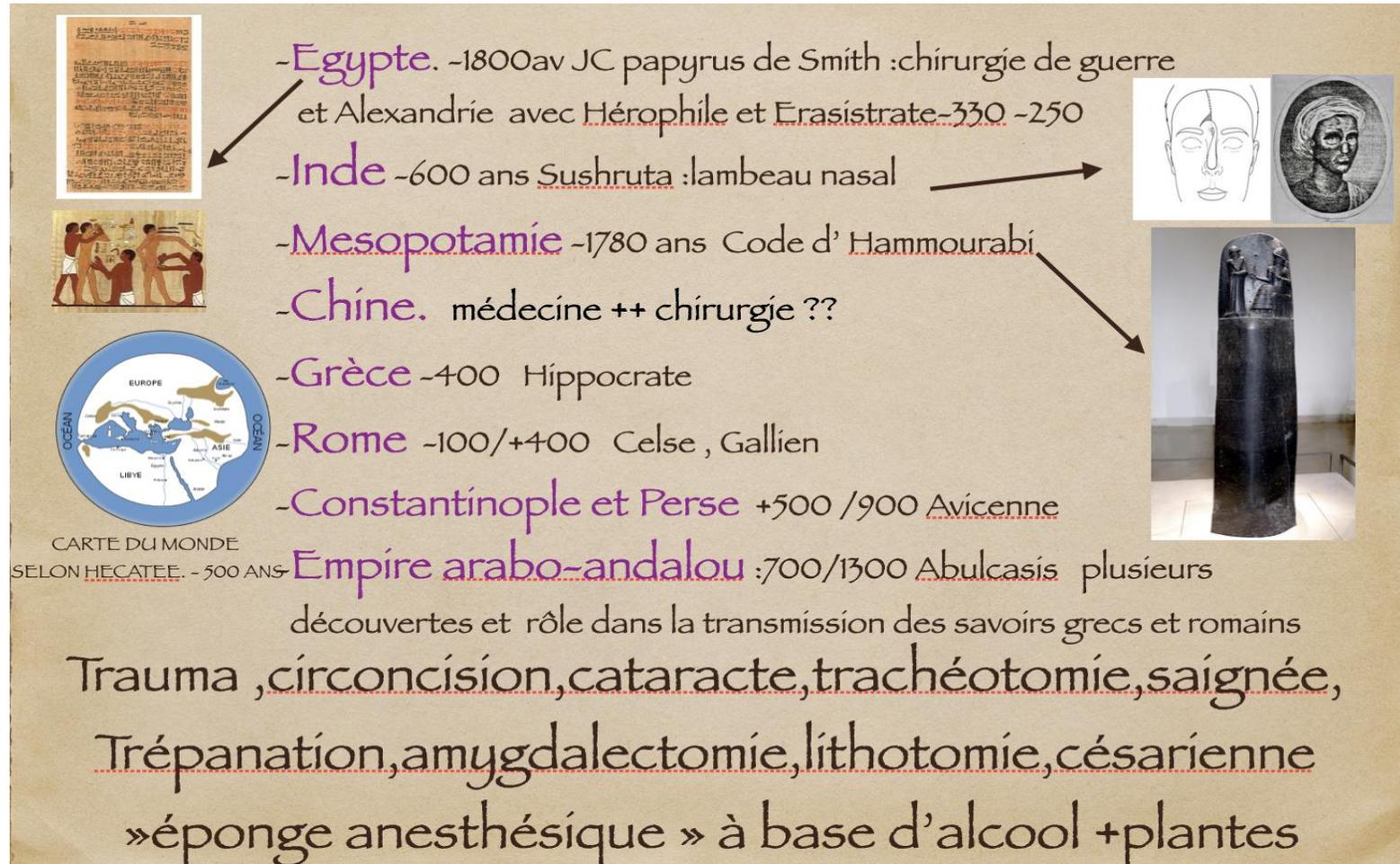
**L'Ordre des Médecins actuel relève d'une intrication étroite entre
l'histoire de la Médecine
l'histoire politique**



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Docteur Patrick CARLIOZ Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie

MEDECINE ET CIVILISATIONS ANCIENNES



-Egypte. -1800av JC papyrus de Smith : chirurgie de guerre et Alexandrie avec Hérophile et Erasistrate -330 -250

-Inde -600 ans Sushruta : lambeau nasal

-Mesopotamie -1780 ans Code d' Hammourabi

-Chine. médecine ++ chirurgie ??

-Grèce -400 Hippocrate

-Rome -100/+400 Celse , Gallien

-Constantinople et Perse +500 /900 Avicenne

Empire arabo-andalou :700/1300 Abulcasis plusieurs découvertes et rôle dans la transmission des savoirs grecs et romains

Trauma , circoncision, cataracte, trachéotomie, saignée,
Trépanation, amygdalectomie, lithotomie, césarienne
»éponge anesthésique » à base d'alcool + plantes

CARTE DU MONDE
SELON HECATEE. - 500 ANS

L'embryon du code

1730 Avant Jésus Christ,

Les bonimenteurs, magiciens et autres commerçants de philtres, onguents œuvraient tranquillement dans la plus profonde indifférence

Le Code d'HAMMURABI (Roi de Babylone) et ses 282 articles embryon de la déontologie

Sanctionne la pratique chirurgicale fautive et prône le tact et la mesure

Article 218 pour la faute et la sanction : « *Si un médecin a traité un homme libre d'une plaie grave avec le poinçon de bronze et a fait mourir l'homme, s'il a ouvert « une taie » de l'homme avec le poinçon de bronze et a crevé l'œil de l'homme, on lui coupera la main* »

Article 221 pour le tact et de la mesure, : « *Si le médecin consolide l'os brisé ou la partie malade d'un homme libre, celui-ci devra payer au médecin 5 shekels d'argent* »,

Article 222 « *3 shekels d'argents s'il s'agit d'un d'un enfant* »

Article 223 « *S'il s'agit d'un esclave, le Maître de l'esclave devra payer 2 shekels au médecin* » (A l'époque un shekel correspondait à deux tiers de minas de cuivre, et « le shekel biblique » correspondra à 6 grammes d'argent).

LES PREMIERS SOIGNANTS ETAIENT ... FEMMES

« MATRONNES » « Ventreuses » « Mirs ou Mirasses » ... ~~SAGE-FEMME~~ » Maieuticien Maieuticienne
(du verbe latin « *mirare* » au sens de « *progresser graduellement, tâcher d'obtenir* »)

LE PREMIER « SOIGNANT » était
probablement... UNE FEMME !!

- la « SOCIALISATION » de l'accouchement avec section
du cordon = exclusivité féminine
- la CUEILLETTE = connaissance empirique des plantes



-Agnodice. 4ème siècle avant JC

Grèce Obstétrique



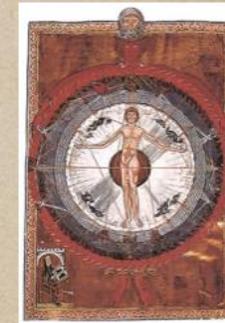
-Trotula de Salerne (?-1097)

Italie Gynécologie



-Sainte Hildegarde de Bingen (1098-1179)

Allemagne Médecine des plantes



-Magistra Hersend (?-1259)

France Chirurgie



Chirurgienne officielle du roi SAINT LOUIS 1249

7ème Croisade /Saint Louis /

EN FRANCE

- Le Moyen-Age fait la chasse aux sorcières, mais accepte les femmes sur les champs de bataille...
- Les universités de Médecine sont interdites aux femmes jusqu'à la fin du XIX ème siècle.

1875. Madeleine Bres

1ère femme Docteur en Médecine. Pédiatre



1888 Augusta Dejerine-Klumpe

1ère femme reçue à L'Internat. Américaine Neurologue



1922 Marie Curie

Polonaise ,chimiste ,physicienne
1ère femme reçue à l'Académie de Médecine
Seule femme à avoir reçu 2 prix Nobel



LES PIONNIÈRES FRANÇAISE AUSSI EN CHIRURGIE

-Marie Wilbouchewitch (1864/1941)

Russe épouse Nageotte (neuro-anatomiste)

Chirurgie pédiatrique et pédiatre
Introduit le Service Social à l'hôpital
Musicienne



Val de Grace 1915 Jalaguier

-Suzanne Gros (1878/1954)

épouse en 2ème nocces Noël (dermatologue)
Chirurgie réparatrice/ Soroptimiste / Féministe



Val de Grace 1915 Morestin

-Claire Nihoul (1939 /)

Belge épouse Fékété

Chirurgie pédiatrique
1ère femme élue à l'Académie de Chirurgie (250 ans après sa création...)
Bioéthique



HIPPOCRATE POSE LE PREMIER PRINCIPE DU CODE

HIPPOCRATE DE COS (-460/-377)
-philosophe et médecin
-famille d'Asclépiades
-contemporain de Platon et Aristote



De la médecine magico-religieuse
à la médecine dite rationnelle .
Mais quel apport à la chirurgie ?
CORPUS HIPPOCRATICUM
72 livres / 6 sur la chirurgie:
-de l'anatomie
-des articulations et des luxations
-des fractures
-des blessures de la tête
-des ulcères
-des fistules et hémorroides



Mais il déconseille la taille vésicale, trop risquée.
Primum non nocere

Acronyme chirurgical : **H**igh**P**erf**O**rmance**C**omputing**f**or**R**obot-**A**ssisted**S**urgery

PRIMUM NON NOCERE

ARTICLE R.4127-8 : Dans les limites fixées par la loi et compte tenu des données acquises de la science, le médecin est libre de ses prescriptions qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance. Il doit, sans négliger son devoir d'assistance morale, limiter ses prescriptions et ses actes à ce qui est nécessaire à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des soins. Il doit tenir compte des avantages, des inconvénients et des conséquences des différentes investigations et thérapeutiques possibles.

La domination spirituelle chrétienne

Etymologiquement, le mot « *hôpital* » vient du latin « *hospitalia* » signifiant « *chambres pour les hôtes* », puis « *refuge pour les indigents* » (qui a donné « *hospitalité* » et « *hospices* »)

Etymologiquement, le mot « **hôte** » provient lui-même de « *hostis* » signifiant **l'étranger**, l'ennemi (qui a aussi donné « *hostilité* »).

En France les premiers hospices apparaîtront au VI^e siècle à Reims, Arles et **Lyon** pour accueillir les pèlerins.

L'Eglise ne tolère que les théories de GALIEN

Elle plonge la médecine et la chirurgie dans l'obscurantisme

1163 (Le sixième concile de Tours, présidé par le Pape ALEXANDRE III) interdit la chirurgie : « *Ecclesia abhoret a sanguine* », littéralement « *l'Eglise a le sang en horreur* »

RAPPORTS GALLIEN ET EGLISE



GALLIEN. 129/201

D'abord philosophe puis médecin (grec exerçant à Rome)

Orgueilleux , prétentieux , sûr de lui

« Ma méthode consiste à marcher sur deux jambes: la logique et l'expérience. »

UN DOUTE : A-t-il pratiqué la chirurgie?

-médecin des gladiateurs 157/161

-médecin des empereurs (Marc Aurèle) 169/193

-ses connaissances anatomiques sont tirées uniquement de dissections et vivisections animales (singe /porc)

-en chirurgie il décrit: saignée, taille vésicale, amputation , varices, césarienne, c'est un thérapeute écrivain mais pas un « vrai » chirurgien..

-surtout il est passé d'un culte polytheïste au monothéisme chrétien, donc l'Eglise lui a donné son soutien : la parole de GALLIEN est ainsi devenue parole d'Evangile pour 15 siècles!!!



LES PRÉCURSEURS (1)

Robert de SORBON (1201-1274)

Théologien puis chapelain et confident de SAINT LOUIS
Accorde des bourses aux étudiants en théologie
Crée un lieu d'enseignement, la future « **Sorbonne** ».

Les étudiants (« *écoliers* ») se réuniront aussi dans « **le quartier Latin** », ainsi nommé puisque la scolastique imposait le latin obligatoire, qui devient donc de fait l'expression prépondérante de ce quartier.



LES PRÉCURSEURS (2)

• 1260 : Jean PITARD,

- Premier Chirurgien de Louis IX (Saint Louis)
- « fait le ménage » en qualifiant les chirurgiens
- (la Qualification sera la future mission de l'Ordre actuel)

La Confrérie de Saint Côme

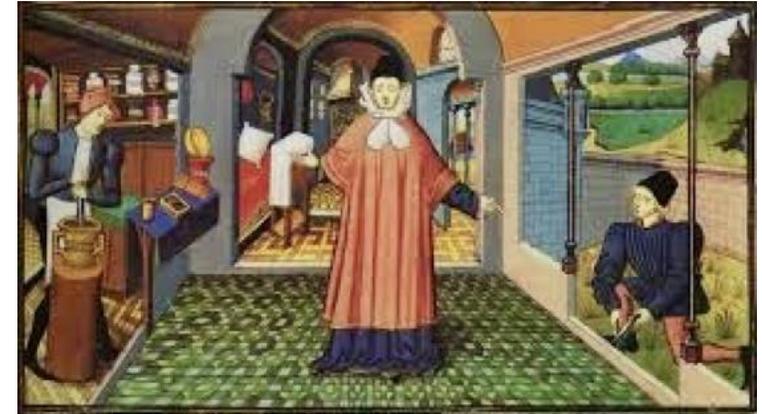
Les chirurgiens « illettrés » dits « *les barbiers-chirurgiens* »

ou « *chirurgiens laïques* » ou « *les chirurgiens de robe courte* »

leur pratique chirurgicale devant rester à raser : « *rasant priape (sexes mâles) et maujoinct (sexes femelles non fermés) auprès des étuves* » et pour les « *continuant à bouillir et à administrer à tous emplâtres, onguements et autres médecine convenables et nécessaires pour guérir toute matière de clou, boces, apostumes et toutes plaies ouverte* ».

Les armoiries des barbiers « *laïques* » étaient d'azur avec trois bassins d'argents (symboles du rasage, du lavage, de l'étuvage et souvent établies à l'enseigne « *Céant on fait le poil proprement dit et on tient bains et étuves* »)





Les chirurgiens « lettrés » car instruits au collège Saint Côme, dits « chirurgiens clerics » ou « *chirurgiens de robe longue* » (longue soutane noire et bonnet carré)

pouvant pratiquer la trépanation, les cures de hernie et de fistule, la taille vésicale, les amputations, les « *abaissements* » pour la cataracte, les exérèses de tumeurs (en particulier du sein), les ligatures de varices et incisions de thromboses hémorroïdaires

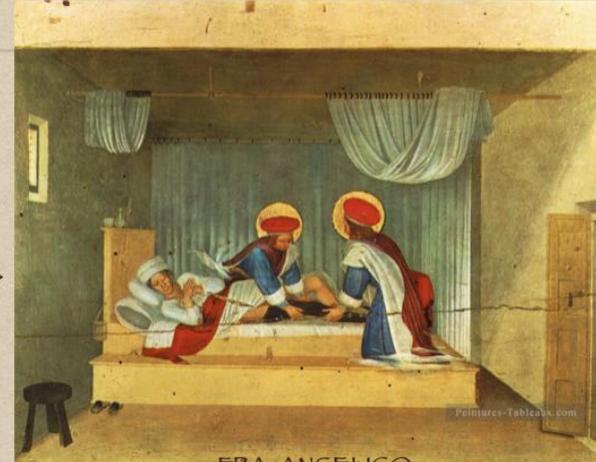
Les armoiries des « *chirurgiens de robe longue* » avaient le même blason azur mais « *avec trois boettes d'argent* » (symbolisant les onguents dans leurs boîtes), ainsi qu'une devise « **Consilio manique** (littéralement *par le conseil et l'exécution de la main ou être à la fois la tête et le bras,*

Saints

Côme et Damien



Miracle de la
« Jambe noire »



FRA ANGELICO

250?-303?

Nés au Moyen-Orient mais chrétiens

Jumeaux Anargyres

Décapités sous Dioclétien





II FAUDRA QUAND MÊME ATTENDRE le 21/11/1691

430 ans après l'édit de Jean PITARD !

L'édit du roi Louis XIV sépare donc officiellement la barberie de la chirurgie.

Il crée des « *Maîtres-barbiers-baigneurs-étuviste-perruquiers, dans toutes les villes de cours supérieur ou de baillage* »,

« *en défendant aux Maîtres-chirurgiens, à leurs garçons apprentis, et à ceux des veuves des Maîtres décédés, de se mêler d'aucun commerce de cheveux et défaire ou vendre une perruque* »

« *en défendant aux Maîtres-barbiers-baigneurs-étuviste-perruquiers de faire aucun acte de chirurgie afin de maintenir ces deux corps dans leurs fonctions,*

« *tout en permettant aussi aux chirurgiens-barbiers de visiter les barbiers-baigneurs, et à ceux-ci de visiter les chirurgiens-barbiers* ».

Ces visites seront plus tard interdites par la déclaration du 30 novembre 1717 « *pour qu'ils formassent deux corporations absolument distinctes* ». (Les ordonnances du Roi Louis XIV. 9^o volume. Code 6F. Folio 168. Archives Juridiques « *relatant l'édit du 21 novembre 1691 qui n'avait pas été enregistré au Parlement* »).

MÊME ENCORE AUJOURD'HUI !... CONFLIT

RELATION CHIRURGIEN/MÉDECIN

CHIRURGICAL

-PRAGMATIQUE

-OUTIL

-ORGANE

-AGRESSION

MEDICAL

-THÉORIQUE

-DROGUE

-INDIVIDU

-PROTECTION



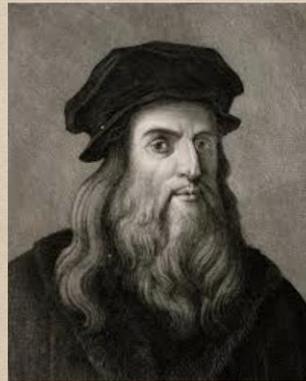
LES PRÉCURSEURS (1)

ANATOMISTES DE LA RENAISSANCE

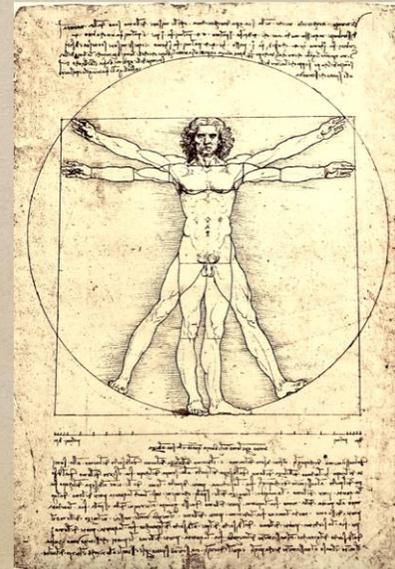
Du savoir livresque à l'expérience pratique

Du texte au dessin : art et anatomie

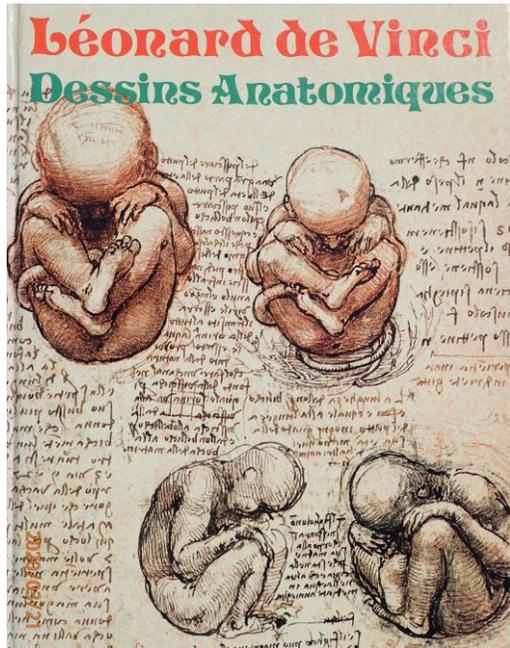
LEONARD DE VINCI inaugure « l'illustration anatomique »
Anatomie descriptive, artistique, mécanique, fonctionnelle



300 DESSINS
ANATOMIQUES



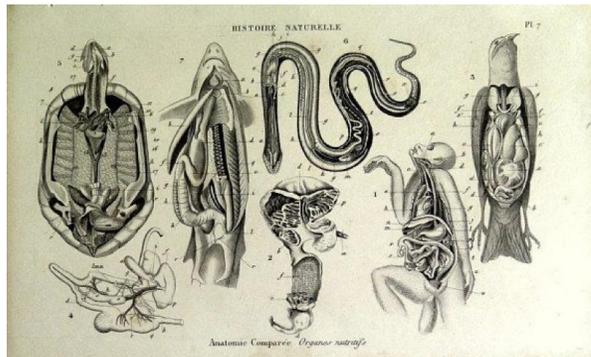
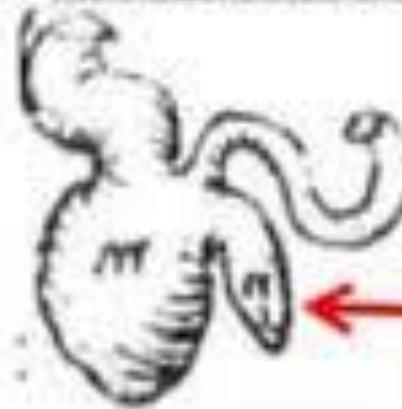
Né batard, Gaucher, Dyslexique, Autodidacte, Végétarien, Homosexuel



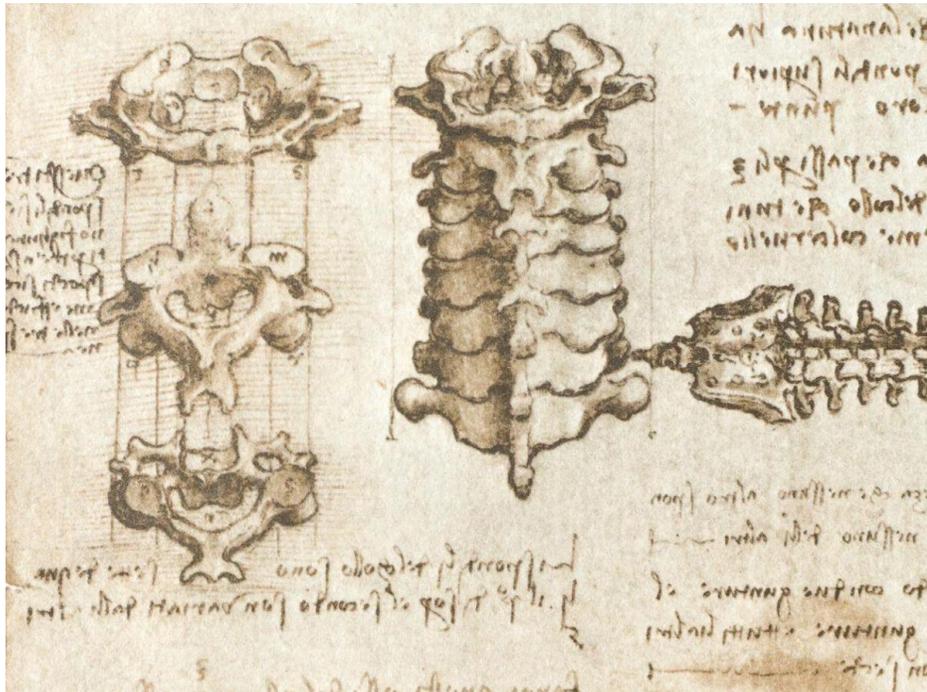
Leonardo da Vinci



- The first drawing of an appendix
- a valve for the cecum
- He was **wrong** !
- it's a vestigial structure



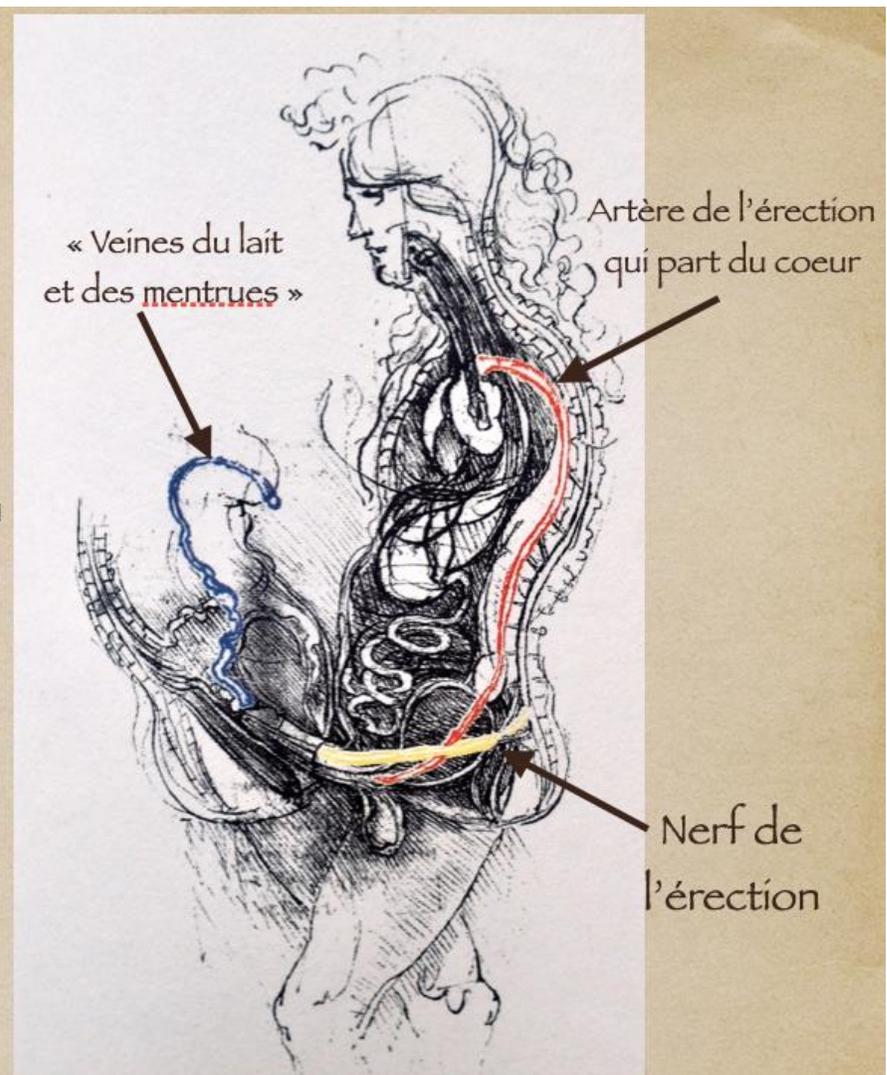
LES PRÉCURSEURS (1)



ANATOMISTE ... mais CARABIN ! ... (IRM) ?



Anatomie
« phantasmée »
du rapport
Sexuel



« Veines du lait
et des mentrués »

Artère de l'érection
qui part du coeur

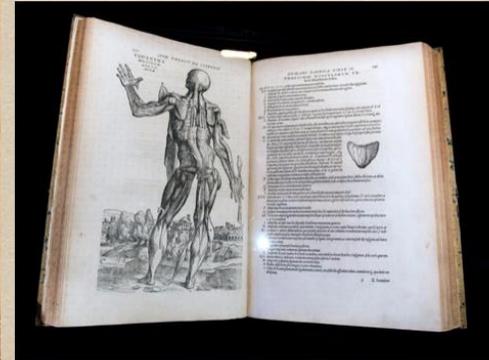
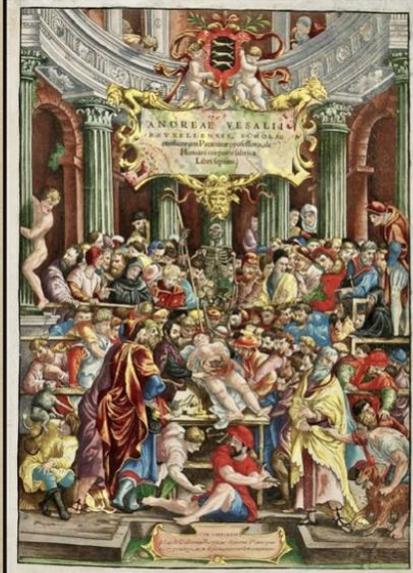
Nerf de
l'érection

LES PRÉCURSEURS (2)

Pédagogue, Vésale dessine au tableau noir pour les étudiants

André Vésale (Andries Van Wesel) 1514-1564

Bruxelles / Paris / Louvain / Padoue



661 pages (41/28cm)

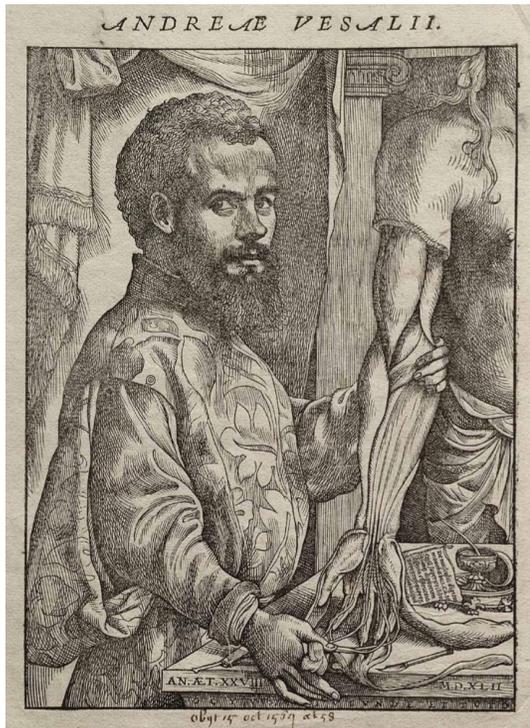
25 planches sur bois

277 illustrations

De humanis corporis fabrica 1543 (dédié à Charles Quint, destiné
(Sur la fonction du corps humain) aux artistes et...aux médecins)

Le savant (29 ans) et l'artiste (40 ans) sont deux

« Le Vésale » est à LYON



Os nerfs, ais en bois, couverture en chèvre
Estampillage à froid au rouleau et au fer
(Le mot ais, du latin axis, en ancien français, désigne une planche, quel qu'en soit l'usage. On le trouve donc dans tous les domaines, dont celui de l'imprimerie pour les couvertures)

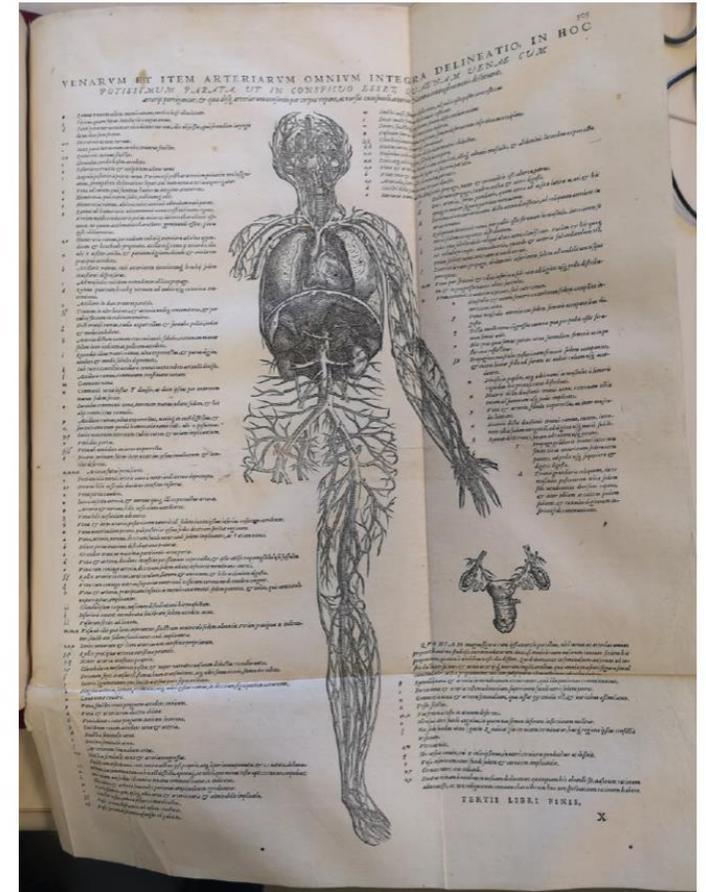


Planche hors texte très grand format replié

LES PRÉCURSEURS

Léonard de VINCI

ITALIEN

GÉNIAL

IMPULSIF

VERSATIL

TRAVAUX NON PUBLIÉS

AUCUN RETENTISSEMENT



André VESAL

BELGE

BRILLANT

MÉTHODIQUE

PERSÉVÉRANT

TRAVAUX PUBLIÉS

RETENTISSEMENT ÉNORME



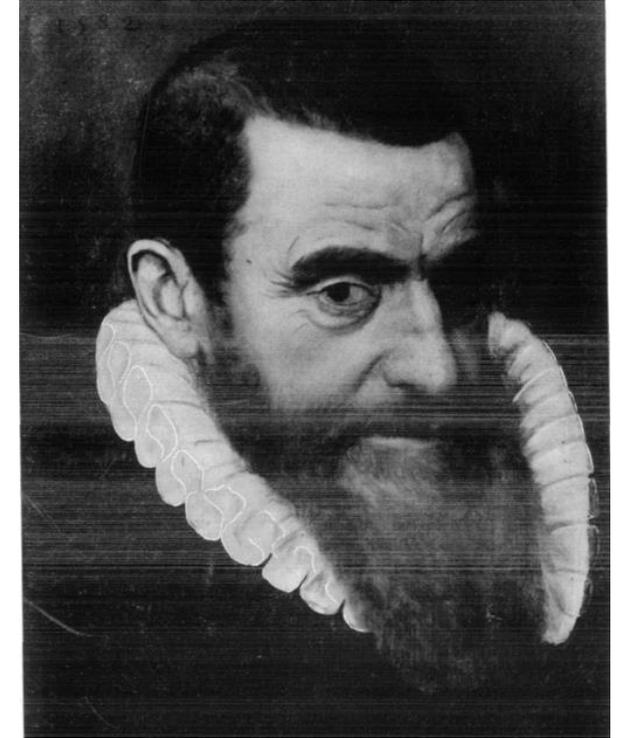
LES PRÉCURSEURS (3)

Ambroise PARÉ (1510-1590)

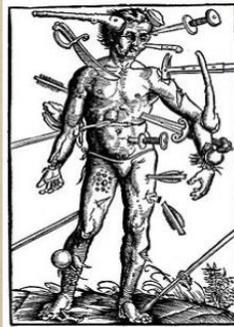
Il invente « **la ligature artérielle** » et

Il crée le mot « **Virus** » (« **Corne de licorne** »)

- En 1547 il opère le Duc de Guise « le balafre »
- Publie en français (ne parle pas latin)
- 1552 « Maître chirurgien » de la Confrérie St Come
- Chirurgien de 4 rois (Henri II , Charles IX, Henri III et IV)
- Ami de Vésale, Rabelais, Montaigne, Ronsard
- Finalement reçu « docteur in favorem régis »
au grand dam des universitaires !!!



Au départ simple barbier
chirurgien autodidacte
« Invente » la ligature artérielle



DE L'ARME BLANCHE À L'ARME À FEU
DU CORPS À CORPS À LA TUERIE À DISTANCE

« Traité des plaies faites par arquebuses
et autres bâtons à feu » 1545



27 août 1554 : Ambroise PARE, à 44 ans, passe son « *baccalauréat* » auprès du jury de Nicolas RASSE de NOEUX, chirurgien de la maison des rois

LE REGNE DE LA MEDECINE ARABO PERSIQUE

1000

APRÈS LA CHUTE DE ROME (476), LES CHIRURGIENS CÉLÈBRES
SONT PERSANS OU ARABES

AVICENNE / IBN SINA 980-1035 : L'INTELLECTUEL DE BAGDAD

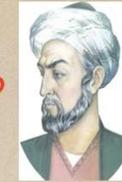
- « prince des savants », philosophe, lecteur d'Hippocrate et Galien
- médecin, il soigne les grands comme les petits
- père de l'expérimentation et des essais cliniques (éponge soporifique)
- homme politique, plusieurs fois vizir, a mené une vie itinérante faite d'honneur mais aussi de fuites, emprisonnements, évasions.

« Canon de la médecine »

Traduit en latin par Gérard de Crémone 1160

ABULCASIS / ABU AL-QASIM 940-1013 : LE PRATICIEN DE CORDOUE

- sépare médecine et chirurgie
- son livre s'intitule: Al Tasrif « La pratique »
- approfondit la connaissance anatomique grâce aux dissections
- décrit de nombreuses techniques en traumatologie et neurochirurgie
- invente et fait l'inventaire des instruments chirurgicaux
- utilise les cautères dans de nombreuses indications
- mais préconise les ligatures vasculaires lors des amputations, 5 siècles avant Paré !!
- considéré par beaucoup comme le vrai « père » de la chirurgie



Bimaristan : ancêtre de nos
Hotel-Dieu



1500

Lyon, le 06 janvier 1626 : l'ancêtre de l'interne

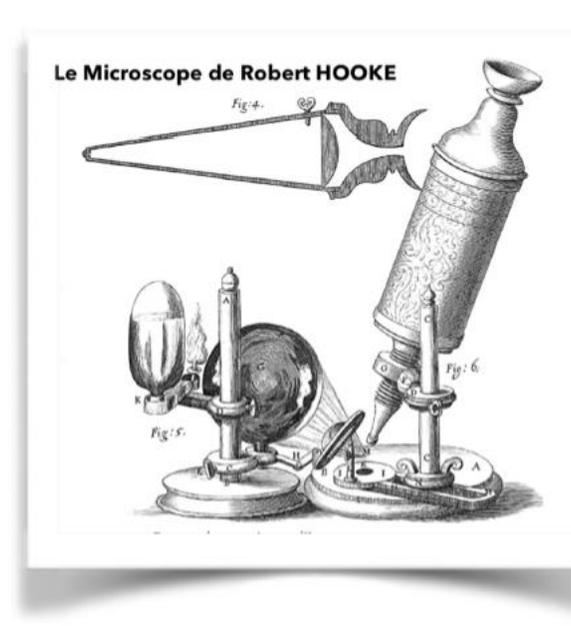
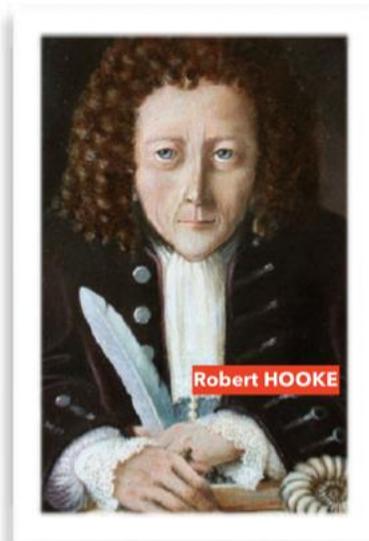
Première règlement général définissant les fonctions de « deux compagnons pour aider en l'art de la chirurgie le chirurgien principal, mais ayant aussi comme soin particulier de faire les cheveux aux pauvres malades. Ils doivent obéissance au chirurgien principal, et ne peuvent sortir qu'avec son autorisation et pas plus d'une heure par jour après le dîner; le portier les fouillera pour savoir s'ils n'emportent point de médicaments. Enfin, ils doivent vivre dans la modestie, sous les règles communes de la maison ».

C'est à ce stade qu'il est possible de retenir l'apparition de l'ancêtre de l'interne.

En plus, bien que le terme n'existe pas à encore à cette époque, « *l'esprit carabin* » s'affirmait déjà, puisqu' après s'être mollesté avec le sieur PEAN de la pharmacie, le sieur compagnon chirurgien DUCHESNE se voit « *ordonné de ce comporter cy après mieux qu'il n'avait cy devant, sans s'ingérer de cajoler les filles ni leur mettre la main dans le seing, ni faire autre action indécente sous peine d'être congédié* ».

L'AVÈNEMENT DU MICROSCOPE ET LA CELLULE

- En 1665, Robert HOOKE (1635-1703)
- dans son ouvrage *Micrographia*, » « feuille de liège »
- « Honey Comb »



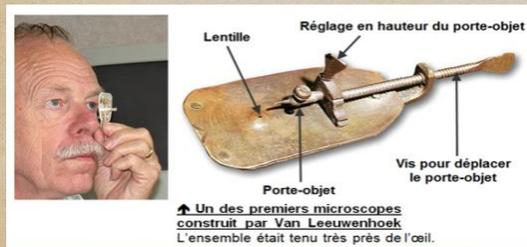
L'AVÈNEMENT DU MICROSCOPE ET LA CELLULE

1675

L'ANATOMIE MICROSCOPIQUE (HISTOLOGIE)



Ami de VERMEER



A. VAN LEEUWENHOEK 1632-1723
Drapier de Delft, autodidacte
décrit des « animaculi » et spermatozoïdes



1661



Capillaires
Pulmonaires

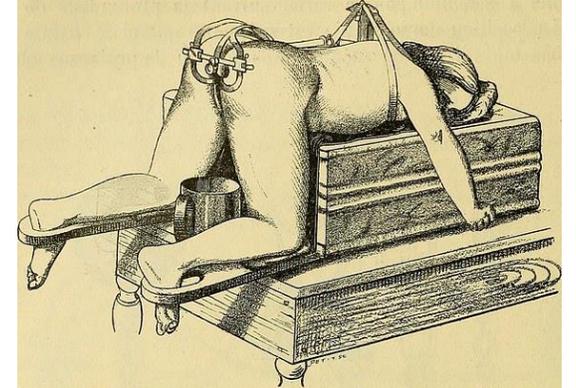
MARCELLO MALPIGHI
Professeur à Bologne
1628-1694

18/11/1686 LES LETTRES DE NOBLESSE CHIRURGICALE

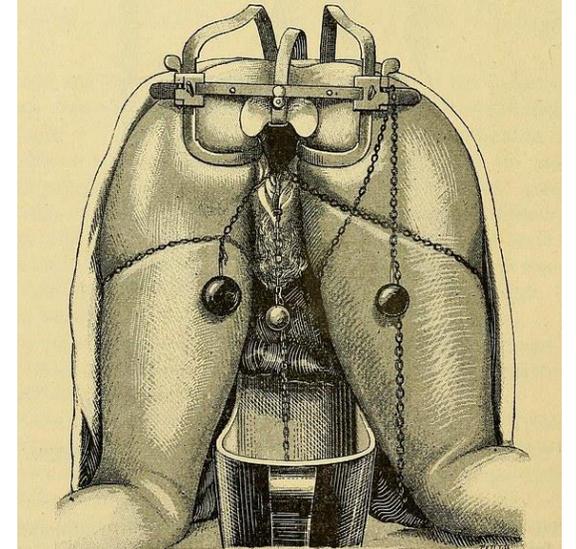
Louis XIV à 48 ans et souffre de fistule anale
(officiellement d'une tumeur de la cuisse)



Le 18 novembre 1686, Charles François TASSY dit FELIX
premier chirurgien du Roi,
« *qui était le premier de tous en réputation et en habileté* » SIMON) r
réussit avec succès « *la grande opération* »,

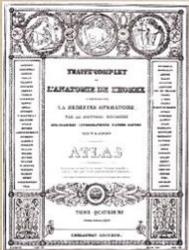


94. — Speculum de Neugebauer, en place. Position de la malade sur la table d'opéra

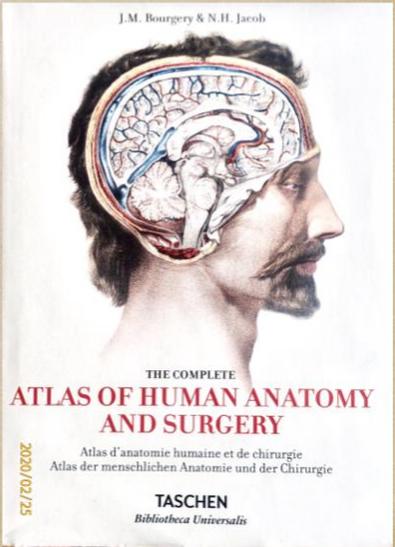
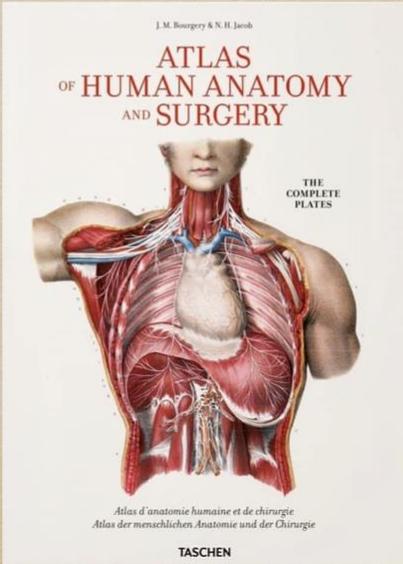


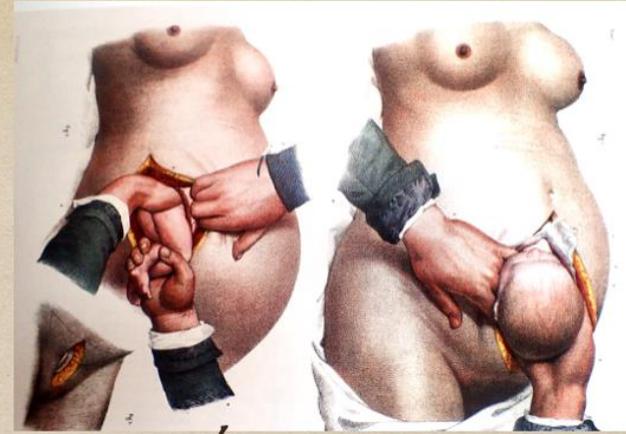
L'ANATOMIE PROGRESSE, LA MÉDECINE AVEC

3 ÈME EXEMPLE : UN ANATOMISTE PÉDAGOGUE
JEAN-BAPTISTE BOURGERY. 1797/1849

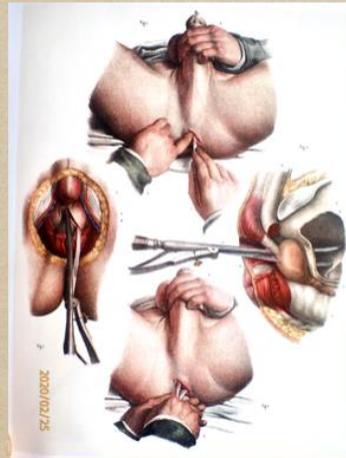


« Traité complet de l'anatomie humaine
comprenant la médecine opératoire »
(8 volumes/2102 pages/3750 figures)





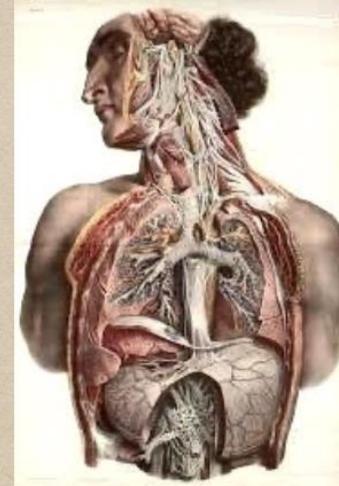
CÉSARIENNE



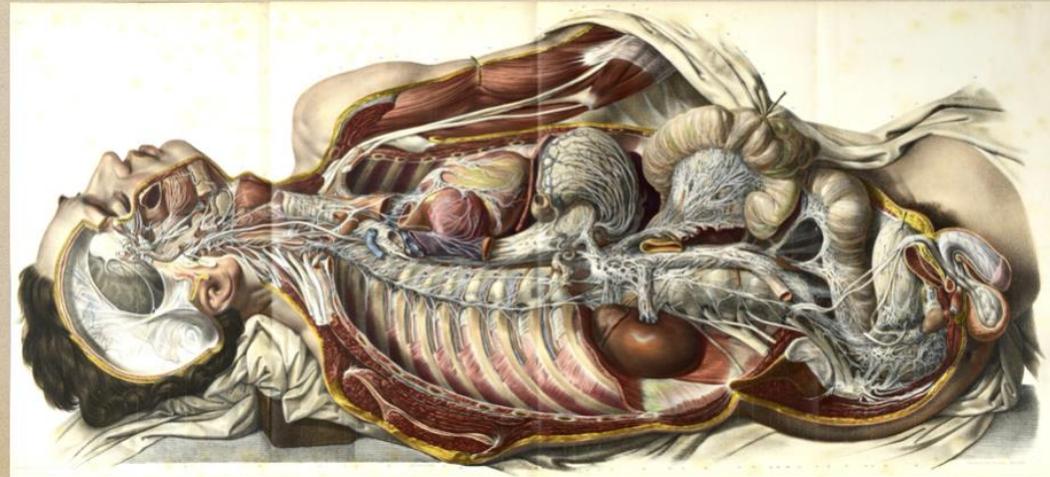
LITHIASSE
VÉSICALE



MASTECTOMIE



Illustrations par Jacob ,
élève de David

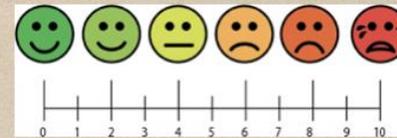


MEDECINE ET CHIRURGIE:4 ENNEMIS COMMUNS

◆ HÉMORRAGIE



◆ DOULEUR



◆ INFECTION



◆ VISION DÉFICIENTE



I°. HEMORRAGIE

AUTREFOIS

-saignement **mineur** : compression ,
« éponge hémostatique »

-saignement **majeur** : »homme hémostatique »,
Hémostase non sélective: garrot, brûlure par
cauter ou huile bouillante
Hémostase sélective :ligature, forçipressure

FERS À CAUTER et HUILE BOUILLANTE..
TRÈS ,TRÈS DOULOUREUX!!



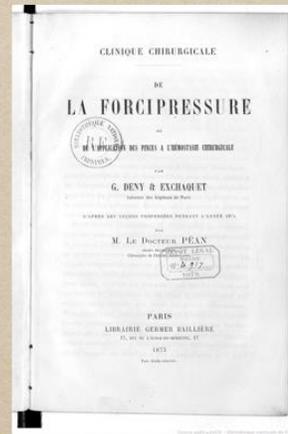
L'HÉMOSTASE (et anesthésie ..) PAR COMPRESSION
EST TEMPORAIRE ,LIMITÉE AUX EXTRÉMITÉES...



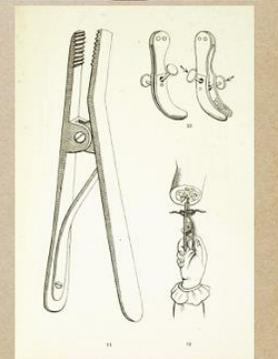
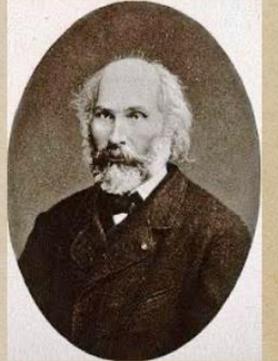
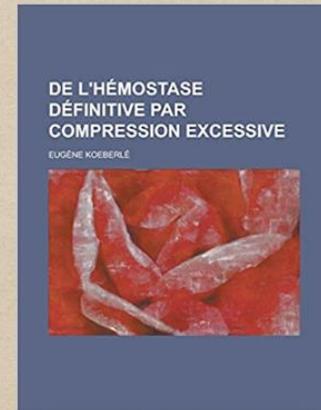
LA FORCIPRESSURE « TEMPORAIRE OU À DEMEURE » PERMET L'HÉMOSTASE VISCÉRALE

PÉAN (parisien)
1830/1898

KOEBERLE (strasbourgeois)
1828/1915



1868



1867

AUJOURD' HUI L' HÉMOSTASE CURATIVE EST

RARE , ACCIDENTELLE

C'EST UNE HÉMOSTASE « DE RATRAPAGE »

- saignement mineur : éponge « moderne »
surgicel, tissucol, tacosil. etc...
- saignement majeur : importance de l'aspiration,
ligature , clips ,agrafeuses



POUR LES PETITS VAISSEAUX

- 1875 Thermocautère de Patelin
- 1930 Électrochirurgie mono ou bipolaire
- 1960 Clip
- 1990 Thermofusion par ultrason ou laser

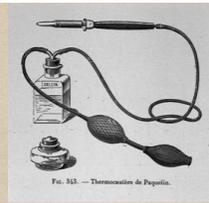


FIG. 343. — Thermocautère de Patelin.



POUR LES GROS VAISSEAUX

-suture sur clamp

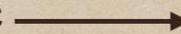


SATINSKY

-agrafeuse vasculaire



-embolisation préopératoire



II°. DOULEUR : ANESTHÉSIE

ANESTHÉSIE LOCALE

- compression
- froid

Que le vin soit
aliment, médicament
ou poison, dépend
du dosage [14]

- Paracelse (1493-1591)



PARACELUS

ANESTHÉSIE GÉNÉRALE

- par **inhalation** ou **ingestion** = « éponge soporifique »
ou « potion des condamnés » = opium, cannabis,
mandragore, jusquiame, coca, ginseng, datura, belladone
Et surtout **VIN PUIS ALCOOL**

- « **déconnexion cérébrale** »
 - .compression carotidienne
 - .coup sur la tête
 - .hypnose et magnétisme (Messmer 1750)
 - .acupuncture

LA PÉRIODE HÉROÏQUE DE L'ANESTHÉSIE



En France OMBREDANNE, chirurgien pédiatre, met au point son masque en 1908.
Celui-ci sera utilisé pendant plus de 50 ans.



8 HOMMES SE DISPUTENT LA DÉCOUVERTE :

LES PREMIERS « GAZIERS » ÉTAIENT DES DENTISTES
OU DES OBSTÉTRICIENS ANGLOSAXONS.

1- Henry H HICKMAN 1828 médecin anglais (proto) Expérimentation animale
Communication refusée par l'Académie Royale de Londres

2- Crawford W LONG 1842 médecin, pharmacien et chirurgien américain (ether)
Expérience publiée tardivement, après Morton...

3- Horace WELLS 1844 dentiste américain (proto), toxico, suicide 1868

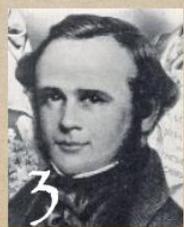
4- William TG MORTON 1846 dentiste américain (ether) accès de folie DC 1868

5- John W WARREN 1846 chirurgien américain. Mass. Gen. Hosp (Ether Dome)

6- Charles A. JACKSON 1846 médecin et chimiste américain (ether) interné

7- James Y SIMPSON 1847 obstétricien écossais (chloroforme)

8- John SNOW 1853 médecin de Victoria (chloroforme)



LA SUITE DES ÉTAPES MARQUANTES DE L'ANESTHÉSIE

- ◆ 1890 INTUBATION
- ◆ 1890 ANESTHÉSIE LOCALE COCAINE
- ◆ 1913 LARYNGOSCOPIE
- ◆ 1920 PINCE DE MAGILL. 1928. CANULE DE GUEDEL
- ◆ 1934 PREMIERE AG INTRAVEINEUSE
- ◆ 1950 RÉANIMATION
- ◆ 1952 VENTILATION MÉCANIQUE ENGSTRÖM. RPR (curarisation)
- ◆ 1960 MONITORAGE
- ◆ 1994 SPPI =salle de réveil obligatoire décret du 5 Dec 1994
- ◆ 2000 Conseil de bloc obligatoire (circulaire du 19 Mai 2000)



Panoplie de l'anesthésiste en 1900



LA PÉRIODE HÉROÏQUE DE L'ANESTHÉSIE



En France OMBREDANNE, chirurgien pédiatre, met au point son masque en 1908.
Celui-ci sera utilisé pendant plus de 50 ans.



EN FRANCE JUSQU'EN 1950

- Pendant près de 100 ans l'anesthésie a été confiée à du « personnel non qualifié » (infirmière, externe, sœur hospitalière, secrétaire chauffeur...) **sous l'entière responsabilité du chirurgien**
- 1933 Création à Paris de la première Société d'Anesthésie par un chirurgien!!!
- 1947 CES d'anesthésie - Réanimation
- 1982 Création de la SFAR
- 1991 Diplôme IADE
- 1992 décret des SSPI

III°. INFECTION

IGNACE PHILIPPE SEMMELWEIS (1818-1865)

Obstétricien tchèque travaillant à VIENNE

« Lavez vous les mains !!! »



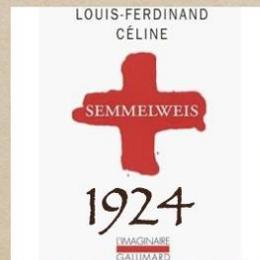
□ Fracastor □



Génial : 1846 il met en évidence le risque nosocomial et l'infection manuportée 25 ans avant la théorie des germes émise par Pasteur (mais après Fracastor 1478-1553 avec la syphilis)

Incompris « il a vaincu la septicémie mais pas les septiques »

Passionné, obstiné, rigide, caractériel,
puis... interné



« Il allait toucher les microbes sans les voir »

III°. INFECTION

LOUIS PASTEUR (1822-1895) et ROBERT KOCH (1843-1910)



Inventent la microbiologie et tordent le cou
à la théorie de la génération spontanée.

« Le rôle des ⁺infinitement petits
m'apparaît infinitement grand » 1865

APRÈS L'ANTISEPTIE (1867)

PASTEUR PRONERA L'ASEPTIE (1878)

« Au lieu de s'ingénier à tuer les microbes dans la plaie,
Ne serait-t-il pas plus raisonnable de ne pas en introduire? »



Stérilisateurs à chaleur sèche (Poupinel) ou humide (autoclave)

III°. INFECTION

« Avant PASTEUR on se lavait les mains APRÈS ,
Après PASTEUR on se lavait les mains AVANT »

Raymond Vilain



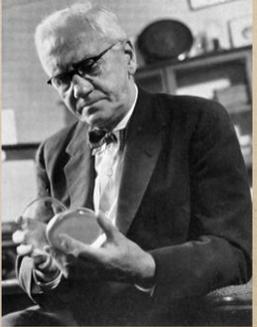
III°. INFECTION

3 septembre 1928 : C'est très officiellement ce jour et à son retour de congé, que l'écossais Sir Alexander FLEMMING découvre des Pénicillines.

FLEMMING publia en 1929 dans le *British Journal of Experimental Pathology* un article qui attira peu l'attention.

Les Pénicillines ne furent exploitées en thérapeutique humaine qu'à partir de 1940, après les travaux du pharmacologue Howard FORE associé au biochimiste Ernst CHAIN de l'université d'OXFORD

ALEXANDER FLEMING (1881-1955) ET LA PÉNICILLINE



3 SEPT 1928 : découverte
« accidentelle » (en réalité l'action
antibactérienne de la pénicilline a été découverte par
Ernest Duchesne en 1897
Thèse médecine École de santé militaire Lyon)

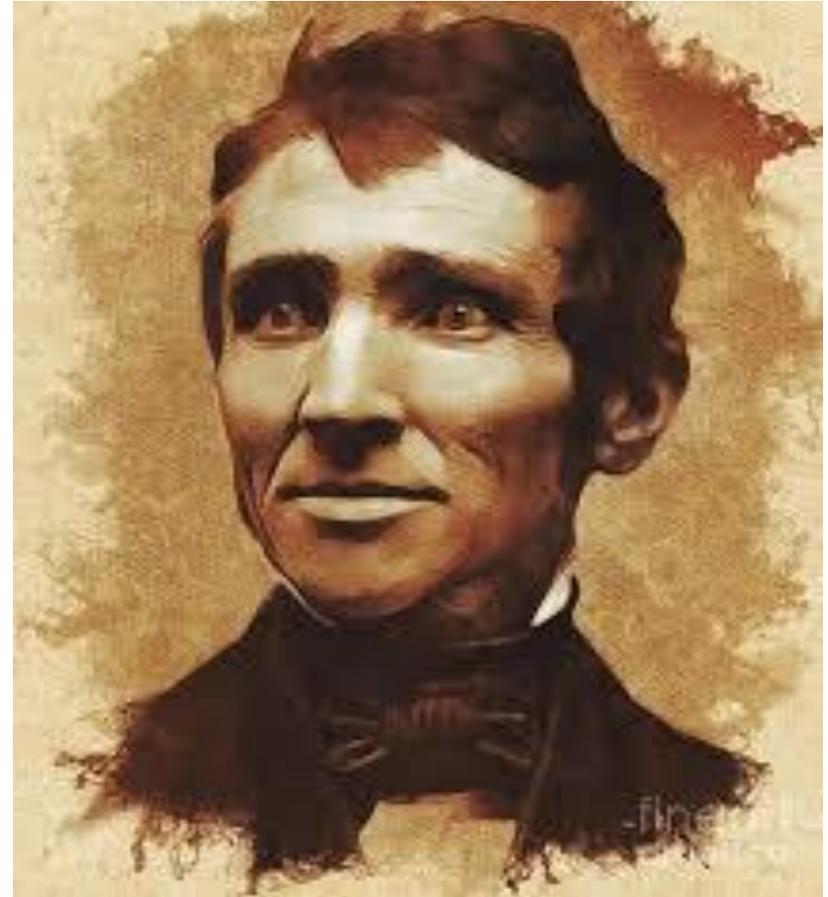
Prix Nobel 1945

Mais il faudra attendre 20 ans pour obtenir
une pénicilline stable de synthèse

ET RAPIDEMENT LA RÉSISTANCE DES GERMES S'ORGANISE

III°. INFECTION / PROTECTION

Charles GOODYEAR, chimiste américain découvre par hasard découvert en 1839 que l'ajout de vapeur d'eau sous pression à un mélange de soufre et de caoutchouc permettait d'obtenir un matériau uniforme, sans lui permettre de tirer le bénéfice de son invention, si ce n'est celui de la gloire posthume ...



III°. INFECTION / PROTECTION

POURQUOI METTRE DES GANTS ?

1/ SE PROTEGER

1738-1805 Joseph von Plenck
(gants en caecum de mouton)



1842 Charles Goodyear : vulcanisation



1889 Halsted / Hampton

2/ PROTEGER L'OPÉRÉ

1893 Bloodgood



Fig. 3. Photographie peropératoire montrant le Dr Bloodgood opérant avec des gants en 1893. Ses assistants ne sont pas gantés.

1899. Chaput : stérilisables

1975 usage unique



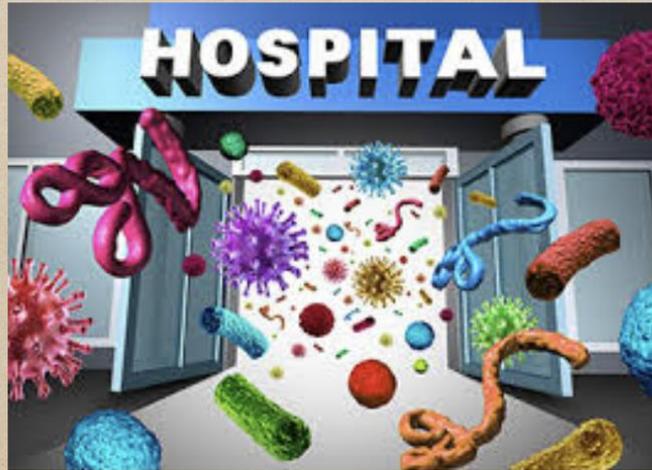
Fig. 7. Catalogue de gants chirurgicaux montrant les différents types de gants avec les tailles.



Caroline Hampton
Fille de général
sudiste
Halsted = yankee

III°. INFECTION

EN 150 ANS , NOUS SOMMES PASSÉ
D 'UNE INFECTION QUASI CONSTANTE,
« LOUABLE » , À UNE INFECTION TRÈS
RARE , MAIS NOSOCOMIALE DONC
CONDAMNABLE ET INDEMNISABLE.



NOSOCOMIUM : dans la Rome antique hôpital pour pauvres

IV° VISION

« EN CHIRURGIE ,IL FAUT VOIR » Jean Mouiel
PENDANT L'OPÉRATION, voir pour travailler

-AVANT L'ÉLECTRICITÉ

Lumière du jour

Bougies

Lampes à gaz

Ampoule, scialitique

Endoscope

-APRÈS L'ÉLECTRICITÉ

Lampe frontale

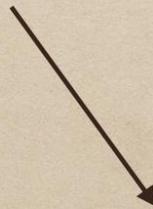
Fibre optique, etc..

IV° VISION

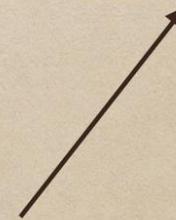
LES DÉBUTS DE L'ÉCLAIRAGE



NATUREL



ARTIFICIEL



MIXTE

L'électrification des hôpitaux parisiens date de 1900

IV° VISION

L'ARRIVÉE DU SCIALITIQUE

1920 Professeur Verain d' Alger



ampoule à
incandescence



led = diode
électroluminescente

La fenêtre disparaît pour faire place à un
« oeil unique et lumineux penché sur le malade .»

IV° VISION

LE MICROSCOPE OPÉRATOIRE PROCURE
GROSSISSEMENT ET LUMIÈRE FOCALISÉE
MAIS IL EST LOURD ET ENCOMBRANT
LE CHAMP OPÉRATOIRE EST RÉDUIT



MAIS IL PERMET LA
MICROCHIRURGIE



IV° VISION

DE LA VISION DIRECTE À LA VISION SUR ÉCRAN

Avec la chirurgie endoscopique (1990) la caméra remplace l'oeil et éloigne le chirurgien de l'opéré...



1960-1980
Vision directe



1990-2000
Écran près du malade



↑
Écran loin
du malade



LA DISTANCIATION EN CHIRURGIE:
OPERATION LINDBERGH 7 SEPTEMBRE 2001
7000 KILOMÈTRES!!!



IV° VISION

LE CASQUE AMÉLIORE LE RAPPORT
POIDS/PERFORMANCE...

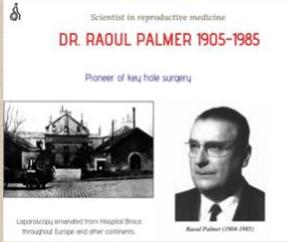


APRES LE SCIALYTIQUE ,VIVE LA FIBRE OPTIQUE!

Le TOUT en UN : La Coeliochirurgie

CHIRURGIE MINI INVASIVE
« THE NEW FRENCH RÉVOLUTION »
RÉVOLUTION TECHNIQUE ET PHILOSOPHIQUE

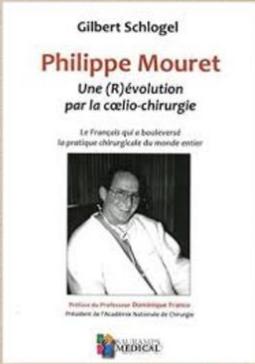

János Veres (1903-1979)


Scientist in reproductive medicine
DR. RAOUL PALMER 1905-1985
Pioneer of key hole surgery
Laparoscopy introduced from Hospital Brno through Europe and other continents.
Raoul Palmer (1905-1985)


1982
Première Appendicectomie Laparoscopique
Kurt Semm


1938-2008

Mars 1987 Première Cholecystectomie laparoscopique (après 15 ans de pratique...)


Gilbert Schlogel
Philippe Mouret
Une (R)évolution par la cœlio-chirurgie
Le Français qui a bouleversé la pratique chirurgicale du monde entier
Professeur du Professeur Dominique Frenkel
Président de l'Académie Nationale de Chirurgie
UNIVERSITÉ MEDICALE

« Avant Mouret on ouvrait la paroi
Après Mouret on respecte la paroi »

En 1814 c'est SEDILLOT « *le jeune* » les véritables prémices de l'Ordre des Médecin

Avec l'hygiéniste René **Antoine Augustin PARMENTIER** Nicolas Dufriche **baron de DESGENETTES**, le pharmacien (pharmacien militaire, agronome, nutritionniste et hygiéniste puis inspecteur général du service de santé ... *celui de la pomme de terre et du hachis ...*)

suggère le premier la création d'un **Collège Royal de Médecine**, subdivisé en deux ordres, dont l'un serait médical et l'autre chirurgical (*Propos sur la réforme de certaines sociétés savantes. Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie. 1814-Tome 1-n° 217 : 101-120. et 1814- n° 220 : 448-451*),

en ajoutant des conseils disciplinaires qui devraient pour lui régler l'exercice de la profession, véritables traces des prémices de l'Ordre des Médecins.

MAIS une société rivale permanente, La Société Médicale d'Emulation de Paris, recherchera les appuis du chirurgien LARREY, du physiologiste BICHAT et des jeunes pousses ESQUIROL, LAENNEC, DUPUYTREN, CRUVEILHIER.

La loi du 19 Ventôse de l'an XI ((10 mars 1803)

Sous l'impulsion du médecin physiologiste philosophe et politique Pierre Jean Georges CABANIS

pour « réorganiser les corporations de métiers, en légalisant en particulier les fameux « *Officiers de Santé* »,
pour mettre un terme au charlatanisme.

Les campagnes d'alors foisonnent de « *panseurs* », « *barreurs* », « *conjureurs* », « *coupeurs de feu* », « *rebouteux* », « *mages guérisseurs* » et autres « *magiciens* », ce qui témoigne bien de l'envergure du « *guérrissage* » illégal

Mais cette loi se contentera d'accorder le monopole de l'exercice de la médecine aux médecins (et aux officiers de santé), en les protégeant désormais de toute concurrence extérieure, et **instituant de fait pour la première fois la notion « le délit d'exercice illégal de la médecine »**.

En revanche, le législateur, peut-être déjà méfiant quant aux capacités des médecins à s'autogérer eux-mêmes, ne les juge pas dignes de bénéficier d'un ordre professionnel. De fait, les conflits entre les praticiens ou des praticiens avec des tiers, vont pendant tout ce temps relever uniquement des juridictions de droit commun.

Le décret Napoléonien du 14 septembre 1810

NAPOLÉON crée les Ordre des Avocats, avec entre autres missions le rôle d'enregistrer l'inscription des professionnels sur un tableau départemental ainsi que de surveiller leur déontologie. Cet Ordre, mis en place par le décret du 14 septembre 1810, servira de modèle à toutes les autres professions

A ce moment le dédale de **clans et de tensions internes dans le corps médical** fait renoncer l'empereur à imposer un ordre à la profession médicale.



LE MOT « DÉONTOLOGIE »

1825 : Le mot « *déontologie* », est apparu pour la première fois en langue française dans la traduction d'un ouvrage, publié en 1823 du philosophe anglais utilitariste **Jeremy BENTHAM**,

créé le mot à partir de δέον, δέοντος : **ce qu'il faut faire** et de λόγος : **le discours**

« **Le fondement de la relation morale** » (« *in relation to the foundation of moral obligation* »)

(« *l'Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'Art et Science* » de George Bentham ouvrage extrait de *Chrestomathia* de Jeremy Bentham Paris. 1823. Bossange Frères Libraires 12 rue de Seine. George Bentham était botaniste et neveu de l'auteur **Jeremy BENTHAM juriste**, devenant son secrétaire et traducteur après avoir passé sa jeunesse en France.) : « *for a synonym, Dicastic Ethic may have the single-worded appellative "Deontology" ... in relation to the foundation of moral obligation ...* ») .

La formule « *déontologie médicale* » eut plus de succès, utilisée en France dans un ouvrage de **Maximilien SIMON en 1845**, pour signifier l'ensemble des devoirs inhérents à l'exercice de la médecine (*Max. SIMON. Déontologie médicale ou devoirs des droits et des médecins dans l'état actuel de la civilisation. Editions Baillière. Paris. 1845. 556 pages*).

1833

Le progressiste académicien de médecine

François Joseph DOUBLÉ remet son rapport

centré sur la suppression de l'officiat de santé

conférer un pouvoir auto-disciplinaire à des conseils médicaux élus

Repoussé de peu par l'Académie de Médecine (38 voix contre 37 pour), renvoyant ainsi aux calendes la probabilité de création d'un ordre pressenti ...



22 novembre 1879

le Concours Médical publie dans son n° 3 du 22 novembre 1879, la lettre datée du 28 octobre 1879 sous la plume d'un médecin havrais, **le Docteur Pierre MARGUERITTE**, médecin du HAVRE

« Voici pour ma part ce que je proposerais. Tous les médecins d'une même ville, et, en dehors des villes, tous les médecins d'un même canton devraient être inscrits au tableau de l'Ordre et constituer, par voie d'élection, une chambre syndicale chargée de veiller aux intérêts de la profession »

Une opposition frontale aux dérives des SMS

1885

La proposition **AGMF** faite en 1885 par le **Docteur SURMAY de Saint Quentin en Yvelines pour la création d'un Ordre** : *« Aussi longtemps que nous tolérerons parmi nous les indignes abus de l'exercice légal, nous serons sans force contre l'exercice illégal. Châtier et, s'il se peut bannir la félonie médicale, voilà notre première tâche, et elle est impossible sans l'autonomie professionnelle. L'Ordre des médecins aurait la garde de l'honorabilité et de tous les intérêts professionnels du corps médical. A l'État appartiendrait l'investiture scientifique. A l'Ordre des médecins, l'investiture morale et la régulation professionnelle ... ».*

LES RÔLES DU SCIENTISME ET DE L'HYGIENISME

La découverte des agents pathogènes (19 maladies entre 1876 et 1894) a entraîné une modification de la croyance sociale par rapport à la science, mais en confortant très paradoxalement le discours des intérêts corporatifs.

Les intérêts professionnels marchaient au pas des découvertes scientifiques. **« La science » pousse au respect du savant et revalorise directement l'acte médical en conduisant à l'augmentation des honoraires**, favorisant ainsi indirectement le regroupement syndical corporatiste pour encore mieux s'imposer.

Les luttes d'intérêts entraînent de nombreuses dérives

Les missions d'avertissement et de réprimande échappent aux syndicats

RELATION CHIRURGIEN/MEDECIN

De nombreuses judiciarisation

CHIRURGICAL

MEDICAL

-PRAGMATIQUE

-THÉORIQUE

-OUTIL

-DROGUE

-ORGANE

-INDIVIDU

-AGRESSION

-PROTECTION



7 mars 1928

Le député socialiste du Nord,
Monsieur Ernest COUTEAUX,
maire de Saint-Amand-les-Eaux
géomètre de formation,



s'inquiétant d'une vague d'immoralité qui monte parmi les médecins
dépose une « *proposition de loi visant à l'institution d'un Ordre des Médecins et la création de chambres médicales départementales et régionales* ». Pour ce député qui s'inquiète d'une vague d'immoralité qui monte parmi les médecins.

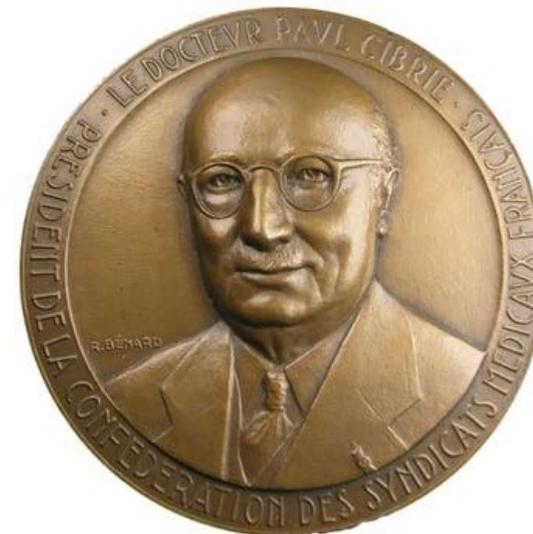
Le principe ordinal, toujours actuellement décrié, est donc bien originellement édicté par des représentants issus du peuple de gauche !...

28 novembre 1928

Une proposition de loi identique à celle du député socialiste du Nord Ernest COUTEAUX,
MAIS émanant de cinq députés, « dits de droite »,
dénonce « *les brebis galeuses qui risquent de jeter un discrédit troublant sur la profession médicale* »,
réclame à nouveau l'institution d'un Ordre.

3 septembre 1928 : C'est très officiellement ce jour et à son retour de congé, que l'écossais Sir Alexander FLEMMING découvre des Pénicillines.

Le 5 mars 1929



Monsieur Louis Albert Joseph **LOUCHEUR**,
ministre socialiste du Travail et de la Prévoyance sociale du 5^o
gouvernement POINCARÉ (Gaston DOUMERGUE Président),
soumet au docteur Paul CIBRIE, secrétaire de la **Confédération des**
Syndicaux Médicaux Français CSMF),
un projet de loi instituant un Ordre des Médecins qu'il se propose de
déposer au gouvernement « *dans un très bref délai* ».

Encore un projet issu du socialisme, quand pour le candidat
MITTERAND à la présidentielle de 1981, la 85^e proposition sur ses
110 concernera la suppression de l'Ordre des Médecins uniquement
(pas celui des Avocats dont il fait partie ! ...)

1930

La **C**onfédération des **S**yndicaux **M**édicaux **F**rançais (CSMF) publie son règlement de déontologie médicale

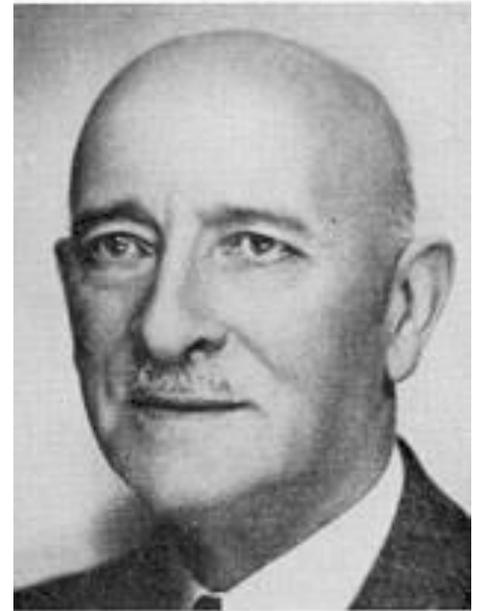
Commençant par une énumération des devoirs généraux des médecins.

Un texte comportant 60 articles, annexé à un projet de loi instituant un Ordre des Médecins dont **l'Article 1° prévoyait :**
« Les médecins exerçant sur le territoire français forment dans le département où ils résident un Ordre des Médecins ».

Le 9 décembre 1932

Joseph LECACHEUX, médecin diplômé de la faculté de Caen, député conservateur de la Manche, prépare projet de loi portant sur la création d'un Ordre

Le 14 février 1935 le Projet sera adopté par le Sénat **MAIS** l'arrivée du Front populaire le 26 avril 1935 empêchera son retour en deuxième lecture.



1933

Le député de l'Ardèche Xavier VALLAT, avocat du barreau parisien ,membre du parti républicain national et social dépose une proposition de loi tendant à l'organisation de la profession et de la vie économique du pays propose la création d'un Ordre, mais elle ne sera pas retenue.

Le député de Haute Garonne Jean Baptiste AMAT, membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission de l'hygiène, présente un rapport sur la tendant à instituer un Ordre des pharmaciens qui sera aussi refusé jusqu'aux ordonnances du 05 mai 1945.

C'est une fois de plus la mouvance sociale de gauche qui est donc à l'origine de processus ordinal, à l'encontre de toutes les allégations habituellement diffusée *telles de vieilles images d'Epinal glacées à « la sauce rancune ».*

VICHY et La loi du 7 octobre 1940

(au J.O. du 26 octobre 1940 pages 5430-5431)

C'est la carence des organisations professionnelles provoquée par la suppression des syndicats médicaux (et de tous les autres syndicats), qui conduit le gouvernement de Vichy à la création d'un Ordre des Médecins pour gérer les problèmes d'organisation professionnelle : « *un règlement intérieur pour la défense des intérêts professionnels* »

Le premier numéro du *Bulletin de l'Ordre des Médecins*, paru en avril 1941 diffuse le premier « *Code de Déontologie et statuts de la profession médicale* » en **67 articles divisés en quatre titres** :

*devoirs généraux du médecin,
devoirs du médecin en clientèle libre,
du secret professionnel,
médecine sociale et médecine collective.*

Très vite ce Code se transformera malheureusement en « *un outil de service public* », au motif que « *le législateur a entendu faire de l'organisation de la profession médicale, un service public* » ... Dérives +++

LES DÉRIVES ...

16 août 1940 : Le gouvernement en place du Maréchal PETAIN publie une loi qui

interdisant les confédérations syndicales,

qui « *interdit l'exercice aux médecins nés de père étranger* ».

en supprimant le syndicalisme, a créé l'Ordre des Médecins pour assurer la continuité de l'organisation professionnelle. **Les conseillers ordinaires sont nommés par le Secrétariat d'Etat rattaché au Ministère de l'intérieur ! . . .**

7 octobre 1940 : La CSMF est dissoute le par décret du Maréchal PETAIN

10 septembre 1942 : la loi n° 794 du relative à l'Ordre des médecins et à l'organisation des professions médicale et dentaire, parue au J.O. du 18 septembre 1942, instaure une forme de pseudo-élections professionnelle, puisque les candidats étaient encore présélectionnés par le Régime.

1943:PREMIÈRES «PSEUDO-ÉLECTIONS»

Le 2 avril 1943

avec l'arrêt BOUGUEN, le Conseil d'État s'estime compétent pour statuer sur certaines décisions des ordres professionnels. Pour se reconnaître compétent, le juge avait dû rattacher l'acte attaqué à l'exercice d'une mission de service public.

Le 22 mai 1943

est organisée la première élection (?...) du Conseil de l'Ordre des Médecins, « *par les médecins français* ».

LES PREMIERS PRESIDENTS

Le Professeur René LERICHE (1879-1955)

accepte, « à reculons », le poste de Président pour « *que pas un médecin ne soit déporté en réponse aux exigences immédiates des autorités allemandes* ».

Il démissionnera le 28 décembre 1942

Le Professeur Louis PORTES (1891-1950)

le remplace jusqu'en août 1944



Le 18 octobre 1943 : le CMR prend la main

Le Comité médical de la Résistance (CMR) , impulse un décret du [gouvernement provisoire de la République française](#) à [Alger](#) abroge les lois des 7 octobre 1940 et 10 septembre 1942, supprimant ainsi l'Ordre. Mais par une ordonnance du même jour cependant, les autorités d'Alger rétablissent l'Ordre

Cette ordonnance est complétée par un décret du 25 janvier 1944, qui reconstitue les syndicats médicaux dissous en 1940

Le 27 août 1944, le Gouvernement provisoire de la République dissout l'Ordre des Médecins.

Le 12 octobre 1944, le Gouvernement provisoire de la République établit un Ordre provisoire qui ne se réunira qu'une seule fois, en février 1945, sous l'égide du professeur PASTEUR-VALERY-RADOT et sous la présidence du professeur COUTELA, jusqu'à la mise en place de l'Ordre définitif.

VERSION ORDINALE DÉFINITIVE: 24/09/1945

C'est l'Ordonnance du 24 septembre 1945, **signée par François BILLOUX, Ministre communiste de la santé du gouvernement de Charles de Gaulle,**

dans le cadre des Ordonnances de Création de la Sécurité Sociale, qui va créer l'Ordre des Médecins actuel.

L'article 66 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945

Encore une nouvelle signature du peuple de gauche pour créer la structure ordinale, ordre plus tard décriée par la 85° / 110 proposition de François Mitterrand, candidat président socialiste



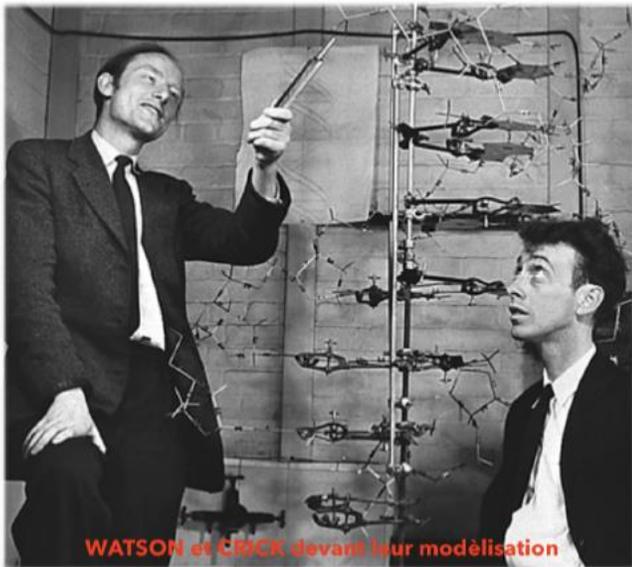
« *Un Code de Déontologie propre à chacune des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage femme, préparé par le Conseil de l'Ordre intéressé et soumis au Conseil d'Etat pour être édicté sous la forme de **Règlement d'Administration Publique (RAP)*** »

Si ce n'est cependant que certains syndicalistes d'avant la guerre, qui s'étaient d'abord retrouvés dans le « *Groupement Corporatif Français* » du Maréchal PETAIN (TOURNAY, BALTHAZARD, LAFAY), se laisseront intégrer sans se faire prier au nouveau Conseil National de l'Ordre (BALTHAZARD, LAFAYE, FOYER), ayant alors vite compris le parti qu'ils pouvaient tirer du contrôle de l'institution dissoute à la libération, puis reconstituée par le Général de Gaulle, lui-même peu favorable de fait à l'institution, mais qui se méfiait plus encore des syndicats

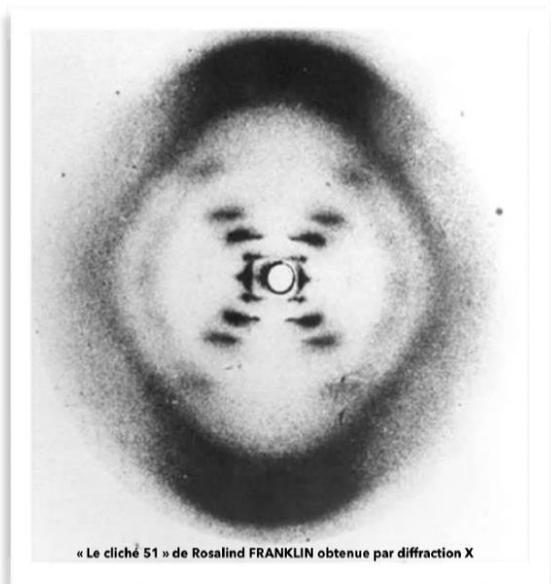
Le 25 avril 1953 : L'ÈRE MOLÉCULAIRE

Un ensemble d'articles de la célèbre revue scientifique Nature publie en premier lieu une lettre de deux pages produite par Cavendish Laboratory, University of Cambridge, lettre accompagnée d'une unique figure proposant la structure de la **molécule d'ADN (acide désoxyribonucléique)**

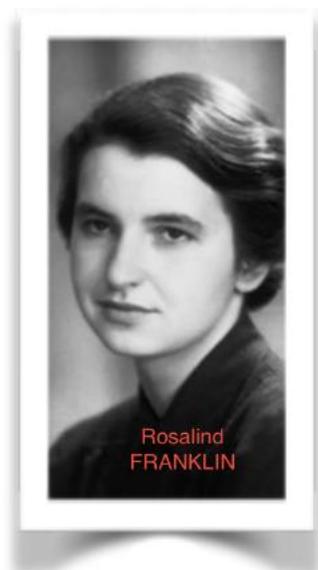
Francis CRICK (36 ans), James Dewey WATSON (24 ans) et Maurice WILKINS



le « cliché 51 » réalisé au King's College de Londres un an plus tôt en 1952 par **Rosalind FRANKLIN**



« Le cliché 51 » de Rosalind FRANKLIN obtenue par diffraction X



Rosalind
FRANKLIN

Rosalind FRANKLIN

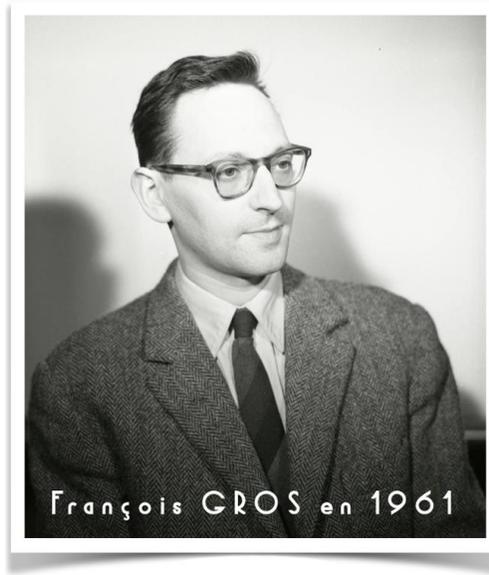


illustration
de la
publication
de WATSON
et CRICK

Illustration schématique de la double hélice. Les deux filaments sucre-phosphate s'enroulent autour l'un de l'autre avec les paires de bases plates reliées par des liaisons hydrogène formant le centre. Vue de cette façon la structure ressemble à un escalier en colimaçon dont les paires de bases seraient les marches.

Le jeudi 15 octobre 1965 : ARN Messenger

Le collège des professeurs de l'institut Karolinska de Stockholm, constituant le jury du prix Nobel de médecine, désigne comme lauréats trois français professeurs de l'institut Pasteur de Paris, François JACOB, André LWOLFF et Jacques MONOD,



Professeur François GROS 1961

LES ÉVOLUTIONS

Passage des 67 articles initiaux à 112 ARTICLES définitifs **de l'édition de Février 2021**

Le Code de Déontologie sera successivement modifié en 1955, 1979, 1995, et 2012 par le décret n° 2012-694 du 07 mai 2012 au J.O. du 8 mai 2012 (Sarkozy-Fillon-Bertrand)

Ø Des modifications

relatives à la loi KOUCHNER n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (1),

à la PMA et à la GPA,

à la protection de l'enfant , au

Consentement du patient ,

au Soulagement des souffrances

à la Non Obstination déraisonnable

Aux Directives anticipée, Permanence des soins : obligation et modalités

LA DERNIÈRE MODIFICATION

Ø Le dernier décret n°2020-1662 du 2 décembre 2020

Avec pour objet d'assouplir les règles applicables aux médecins en matière d'information et de publicité (Article 13) : « *le médecin est libre de communiquer au public, par tout moyen, y compris sur un site internet, des informations de nature à contribuer au libre choix du praticien par le patient, relatives notamment à ses compétences et pratiques professionnelles, à son parcours professionnel et aux conditions de son exercice* ».

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

197 811 médecins inscrits au Tableau au 1er janvier 2022, soit -1,1 % depuis 2010

35 080 médecins ayant une activité intermittente, pour moitié des médecins en cumul retraite

51,8% des médecins exerçaient en activité libérale ou mixte

50, en exercice régulier sont du genre féminin

L'âge moyen des médecins inscrits (France métropolitaine) est de 57,6 ans,

le minimum s'élève à 53,3 ans,

le maximum à 62,2 ans et

la médiane est de 57.8 ans. Au 1er janvier 2022, l

les médecins âgés de 60 ans et plus représentent 48,7%

les moins de 40 ans représentent 20,4% de ce même effectif.

L'effectif des médecins inscrits au tableau de l'Ordre a augmenté de 1,7% par rapport à 2021, se caractérisant par une augmentation de 5 382 médecins et de 21,5% depuis 2010, soit 56 176 médecins supplémentaires en 12 ans.

13 984 médecins viennent d'un pays extérieur à l'Europe. Ils étaient **4314 en 2007**.

Toutes spécialités médicales confondues, 12 % des médecins de France sont d'origine étrangère

QUELLE DIFFÉRENCE DEPUIS 150 ANS !!!

AVANT 1850

- redoutée ,dernier recours
- vitale , de survie
- exceptionnelle, à la lumière du jour
- « externe » ,superficielle
- large ouverture de l'enveloppe corporelle
- geste « éclair »
- sur un malade hurlant, agité
- par un homme seul , non spécialiste
- avec des moyens rudimentaires
- à mains nues ,sur place ,en tenue civile
- population »résignée » mais confiante
- succès rare
- érudit, humaniste , entreprenant
- bon marché (mais payante)

APRÈS 1950

- souvent réclamée ,préventive
- fonctionnelle, de confort
- 24/24h ,sous lumière artificielle
- au plus profond du corps
- sans ouverture
- sans contrainte de temps
- sur un malade endormi, calmé
- par une équipe hyperspécialisée
- avec une technologie sophistiquée
- ganté ,dans un bloc ,en tenue stérile
- population « exigeante » suspicieuse
- succès fréquent, habituel
- technodépendant, règlementdépendant
- très coûteuse (mais remboursée)

MAIS CONCENTRATION ,RESPONSABILITE ET ANGOISSE IDENTIQUE !!!!

L'ORGANISATION ORDINALE

Calquée sur l'État

Départemental

Régional

National

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Election au suffrage Direct
- Pas de candidature possible après 71 ans révolus

UN BUREAU

Une Réunion Mensuelle au Conseil (suppléant

LES FONCTIONS :

- gestion du **tableau de l'Ordre** (numéro RPPS, remplaçant le numéro [ADELI](#)) ;
- gestion des **autorisations d'installation** des médecins dans le département ;
- contrôle du **libellé des plaques** et des mentions dans les annuaires et sur les ordonnances ;
- **examen des contrats** passés entre deux ou plusieurs médecins, entre médecins et structures privées ou publiques ;
- délivrance des **autorisations de remplacement** (seul le conseil départemental de site universitaire délivre les licences de remplacement) ;
- délivrance du **caducée médical** ;
- **devoir de conciliation** en cas de différends entre médecins, ou entre un patient et un médecin, avant transmission (obligatoire) de la plainte, si elle persiste, à la section disciplinaire du conseil régional. Le Conseil départemental ne juge pas: il transmet ;

• LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- **plainte**, si elle persiste, à la section disciplinaire du conseil régional. Le Conseil départemental ne juge pas: il transmet ;
- **Entraide Famille et Enfants (AFEM)**;
- **organisation locale de la permanence des soins** sur les différents secteurs géographiques déterminés en concertation avec les pouvoirs publics, après avis du comité départemental de l'aide médicale urgente des professions sanitaires (CODAMUPS) ;
- **rôle d'information du public** sur l'organisation des soins dans le département, sur les qualifications de chaque praticien et leur mode d'exercice ;
- **interlocuteur privilégié des médecins** pour tout ce qui touche à la qualité de leur exercice, la rédaction des différents certificats et d'une manière générale le conseiller de référence face à toute difficulté rencontrée dans leur mission de santé publique ;
- **rôle de solidarité** entre les membres de la profession en ce qui concerne les drames de la vie civile ou professionnelle

LE CONSEIL RÉGIONAL (CROM)

Installé par le décret n° 2007-434 du 25 mars 2007

Election au 2° tour

- Seul les conseillers départementaux titulaires votent
- **Assure la CDPI : « La Chambre Disciplinaire de Première Instance** du Conseil de l'Ordre sera alors composée de médecins élus par le conseil régional, pour connaître et statuer des plaintes en matière de déontologie. *La présidence de la chambre sera assurée par un magistrat des tribunaux administratifs ou des cours administratives d'appel, nommé par le vice-président du Conseil d'Etat, permettant ainsi de lever le voile opaque de la confraternité indulgente s'auto-protégeant qui lui était reproché »*

Sanctions : Avertissement. Blâme. Suspension +/- sursis . Radiation.

- **Assure la Formation Restreinte** pour l'insuffisance professionnelle

Rapport de 3 experts

Président et deux membres

LE CONSEIL RÉGIONAL (CROM)

- **Depuis février 2007**, une nouvelle organisation se met en place.

Un rôle essentiellement administratif et de régulation des soins médicaux, en phase avec les autres structures administratives régionales

Agence Régionale de Santé (ARS),

O.R.S (Observatoire Régional de Santé),

Union Régionale des Professionnels de Santé

Conseil de gestion des UFR de médecine (Unités de Formation et de Recherche)

Caisse Régionale d'assurance retraite et de la santé au travail

OGDP (organisme gestionnaire du développement professionnel continu). Il a une Représentation de la profession dans toutes les structures Régionales,



60 membres dont 58 conseillers nationaux élus à tour indirect uniquement par les conseillers départementaux

1 membre désigné par le Garde des Sceaux (Mme Hélène VESTUR)

1 membre désigné par l'Académie nationale de médecine (Pr Henri JULIEN).



- **La section éthique et déontologie**
- **La section exercice professionnel**
- **La section formation et compétences médicales**
- **La section santé publique**
- **Le rôle juridictionnel Commission d'Appel (sur jugement de CDPI)**
- **Interlocuteur des instances ministérielles**
- **Partenaire des acteurs de santé nationaux (FSM)**
- **Défend les principes de la déontologie médicale dans les grands débats de santé nationaux et internationaux.**

Merci 



